

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le 11 OCT. 2016

Direction Energie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Evaluation Environnementale Est

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Réf. Chr :  
Nos réf. : 2016-004487  
Affaire suivie par : Eric BOUSQUET  
eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Maire

Commune de Nages-et-Solorgues  
Hôtel de ville  
30114  
NAGES-ET-SOLORGUES

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de Aménagement de la ZAC Les Marquises sur la commune de Nages-et-Solorgues (30)  
déposé par Commune de Nages-et-Solorgues.**

Par courrier reçu le 10/08/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Aménagement de la ZAC Les Marquises sur la commune de Nages-et-Solorgues (30) déposé par Commune de Nages-et-Solorgues.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND